

B. E.P. -SESSION : 2005

NOM _____

BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES

EPREUVE EP1 et EP2

A ET B

DOSSIER TECHNIQUE

C.C.T.P.	1/6
PLAN DU REZ DE CHAUSSEE	2/6
COUPE VERTICALE	3/6
PLAN DE L'ETAGE	4/6
FACADE PRINCIPALE	5/6
FACADE LATERALE	6/6

Dossier à récupérer à la fin de chaque épreuve

EXTRAIT DU CCTP LOT N°2 CHARPENTE BOIS

1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux prévus au présent lot comprennent :

- La charpente sur l'ensemble du bâtiment
- Les chevêtres pour châssis de toit et ventilations diverses

2. CONDITIONS GENERALES

Le bois de charpente sera sain, il ne devra pas avoir de nœuds vicieux, pourris ou mauvais nœuds ils ne devront contenir aucun corps étranger, clou, crampon etc.

Ils ne devront présenter aucune trace de gélivure, rouille, fente et fracture d'abattage. Il sera admis de légères fentes à condition qu'elles ne compromettent pas la solidité. Ils seront exempts de piqûres ou de gros trous de vers. Les bois résineux auront des couches d'accroissement régulières et de faibles épaisseurs.

Les bois seront mis en œuvre à l'état de bois sec à l'air et avec un degré d'humidité compris entre 13% et 17%. L'humidité moyenne étant de 15%. Les bois de charpente devront avant l'emploi avoir subi un traitement efficace par immersion aux produits insecticides et fongicides de synthèse.

Un certificat de traitement de classe 2 sera exigé.

3. TOLERANCES

Les cotes et dimensions d'encombrement seront définies par le DTU N°30/titre 4 /article 4.223

4. CLASSEMENT D'ASPECT DES BOIS DE CHARPENTE

Les bois utilisés sont des bois résineux de «C18 sapin du pays ou sapin du nord »

5. EXECUTION DES CHARPENTES

L'entrepreneur vérifiera sur place les implantations et les aplombs des ouvrages sur lesquels la charpente devra prendre appui. Il vérifiera également les cotes du projet détaillé de conception. Les pièces de charpente seront assemblées sur place. Le percement des trous sera effectué sur place à ce moment là.

Les bois à vives arêtes seront coupés d'équerre à leurs extrémités. Les plans d'exécution seront soumis à l'approbation de l'architecte.

6. PRECAUTIONS A PRENDRE LORS DE LA MISE EN PLACE DES CHARPENTES

La pose des charpentes ne pourra s'effectuer qu'après le séchage des ouvrages en béton armé ou maçonneries et après l'autorisation écrite de l'architecte. Toutes les pièces de charpentes seront rabotées.

7. DESCRIPTION DES CHARPENTES

ASSEMBLAGE DES PIECES DE CHARPENTE

La charpente sera assemblée bois sur bois, sans pièce métallique hormis celles qui seront nécessaires au serrage des éléments ou au renforcement des assemblages.

Les mortaises, embrèvements, feuillures auront un évidement semblable et égal aux tenons ou bouts de pièces qu'ils devront recevoir.

L'épaisseur des tenons sera comprise entre 1/3 et 1/4 de l'épaisseur de la pièce qui les porte, leur longueur étant au moins égale à la moitié de celle-ci. Ils seront chevillés.

Les assemblages obliques à tenon et mortaise seront exécutés à embrèvement de 15 mm

8. POSE DES PIECES DE CHARPENTE

FAITAGES

Déjardés selon pentes toiture.

PANNES

Maintenues en place par des échantignolles clouées sur l'arbalétrier
L'assemblage des pièces entre elles s'effectuera par coupes à sifflet, brochées sur l'arbalétrier.

CAISSON CHEVRONNE

Caissons chevrons porteurs isolants de toiture.

Composition :

Sous face plaque de plâtre

Isolation type polystyrène extrudé ou mousse polyuréthane ou produit similaire R = 3.50 à 4

Chevrons incorporés

Face produit hydrofugé pare-pluie.

9. FENETRES DE TOITS A PROJECTION

Voir dimensions et position sur plans. La mise en œuvre sera conforme aux recommandations des fiches techniques sur les caissons chevrons. Allège 90 cm mini.

10. ESCALIER

L'escalier balancé à un quartier tournant sera en bois massif chêne (qualité menuiserie)

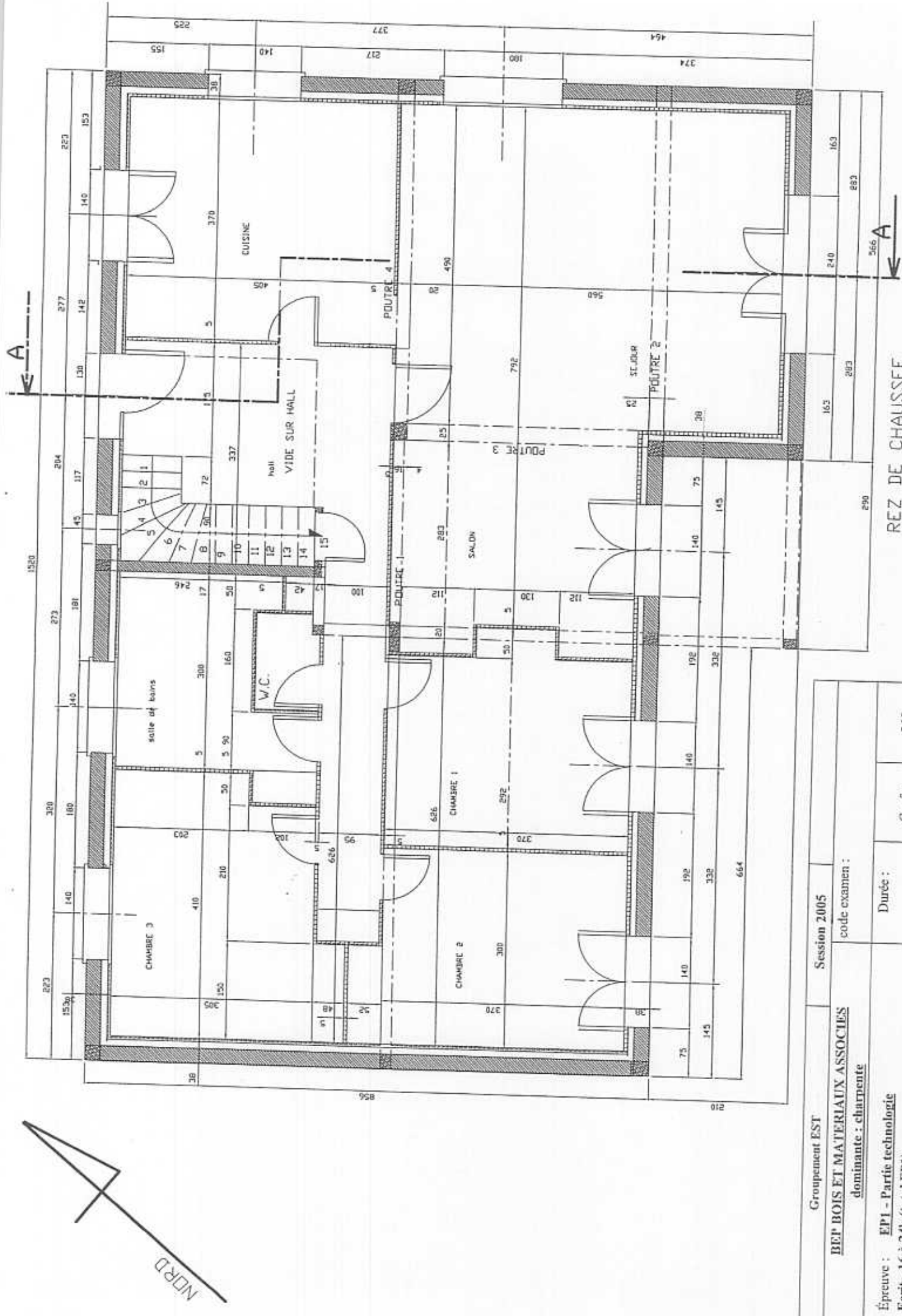
11. PLANCHER BOIS

Parquet chêne flottant de 20 mm

12. VARIANTE : SOLIVAGE

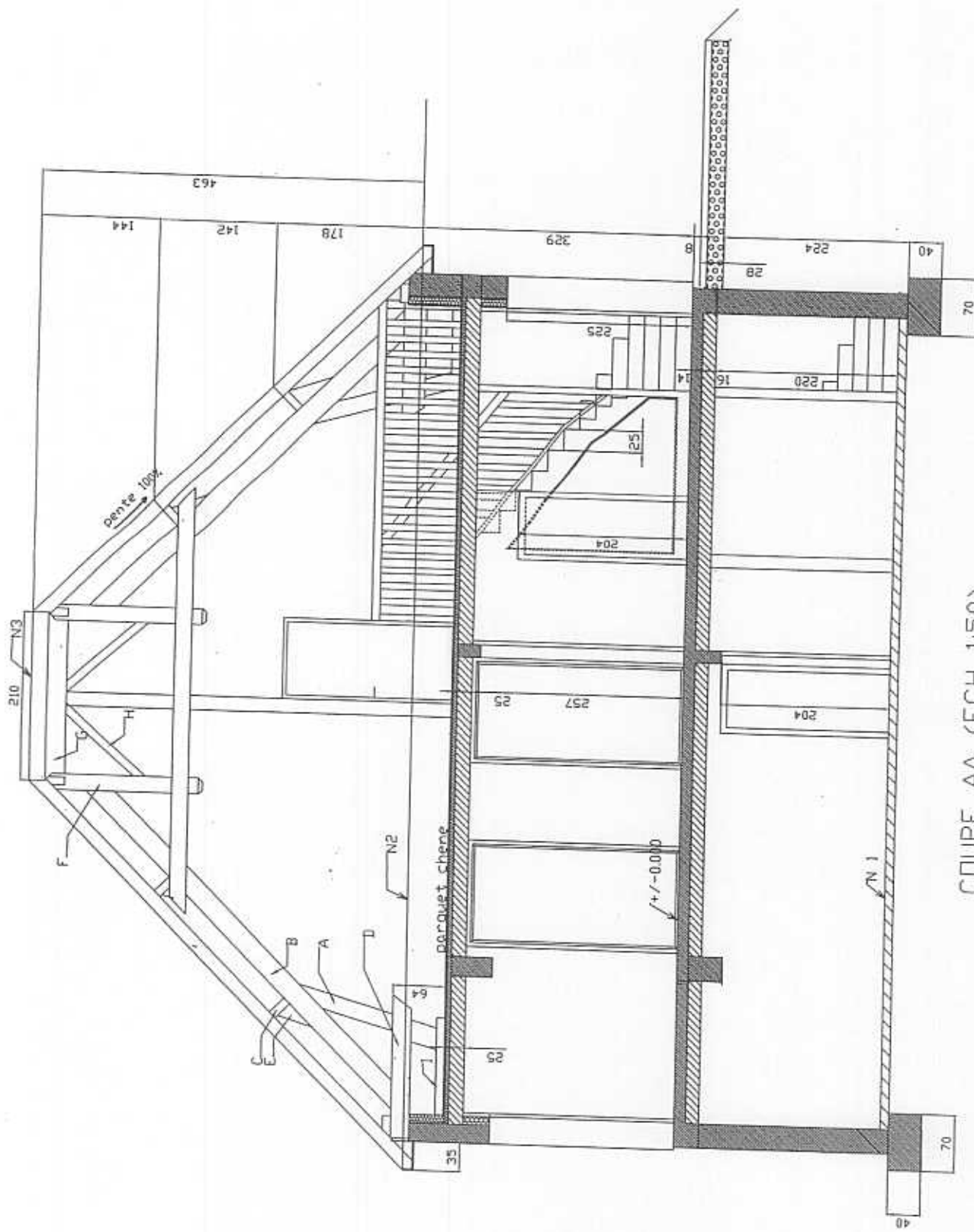
Solives 8 x 20 cm rabotées, avec un espacement maximum de 0.40 m.

Groupement EST		Session 2005	
BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES			
code examen :			
dominante : charpente			
Épreuve : EPI - EP2		Durée :	
Écrit - 16 à 24h (total EPI)		Coef. : 1/6	



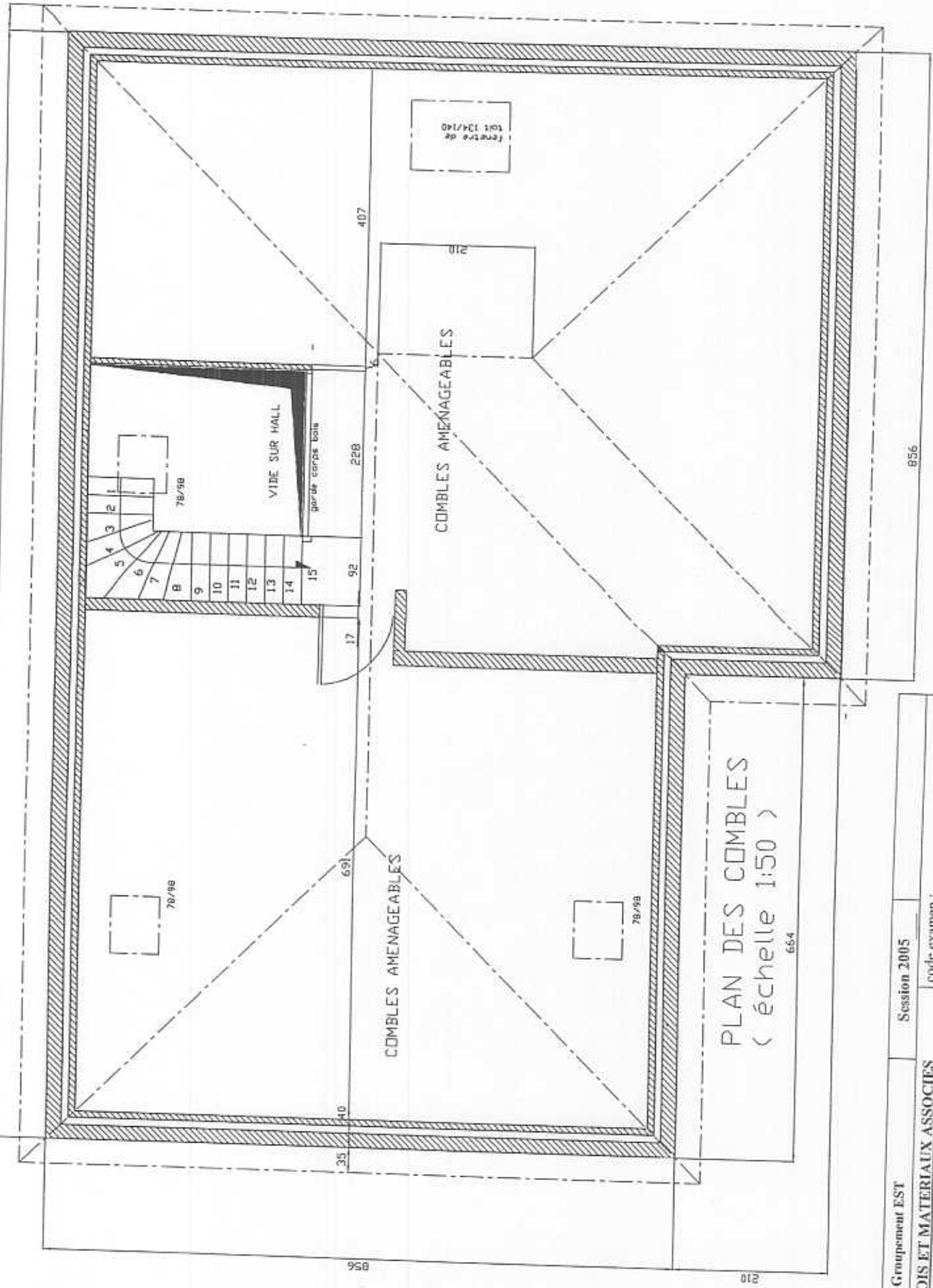
REZ DE CHAUSSEE
ech : 1/50

Groupeur EST BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES dominante : charpente	Session 2005 code examen :	
	Durée :	Coef. :
Épreuve : EPI - Partie technologie Écrit - 16 à 24h (total EPI)	2/6	

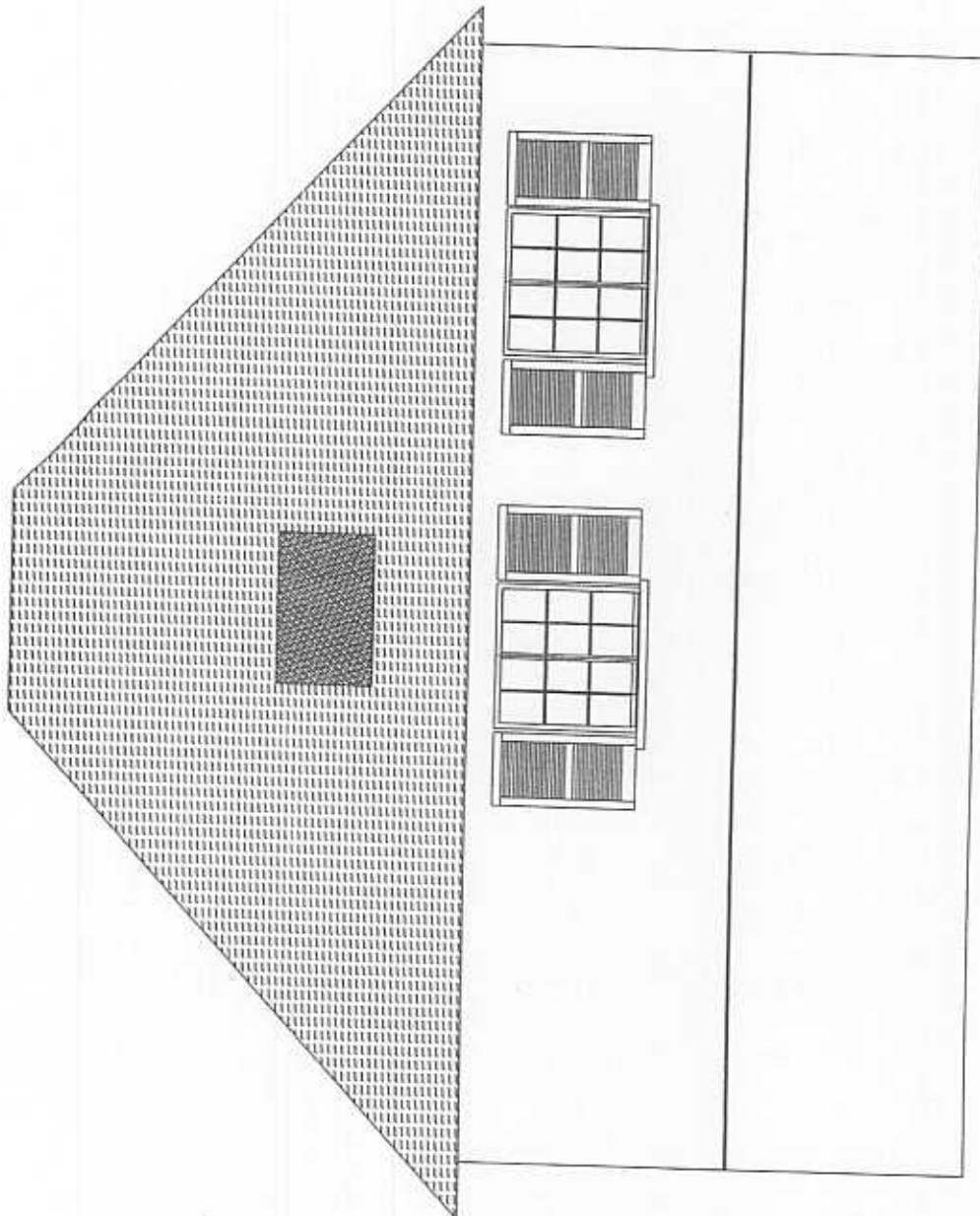


COUPE AA (ECH 1:50)

Groupement EST	Session 2005		
BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES		code examen :	
dominante : charpente		Durée :	Cocf. :
Épreuve : <u>EPI - Partie technologie</u>			3/6
Écrit - 16 à 24h (total EPI)			



Groupement EST	Sesion 2005	code examen :	
BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES		Durée :	Coef. :
dominante : charpente			4/6
Épreuve : EPI - Partie technologie			
Écrit - 16 à 24h (total EPI)			



FACADE LATÉRALE

Groupement EST	Session 2005	code examen :	
<u>BEP BOIS ET MATÉRIEAUX ASSOCIÉS</u> dominante : charpente		Durée :	Coef. :
Épreuve : <u>EP1 - Partie technologie</u> <u>Écrit - 16 à 24h (total EP1)</u>			6/6